

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le stage est ouvert à tous les élèves instrumentistes dès la quatrième année d'apprentissage (cordes, vents, claviers, percussions). Les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription, le nombre de places par discipline étant limité. L'organisation des cours relève de la seule compétence des professeurs.

L'accueil des stagiaires se fait à partir du **samedi 6 juillet 15h à l'I.R.F.J.S.**

Début des cours le **dimanche 7 juillet à 9h au C.R.D de Guéret**

Un concert des stagiaires aura lieu le **samedi 13 juillet à 15h** au C.R.D de Guéret

Le départ des stagiaires est prévu le **dimanche 14 juillet à 9h de l'I.R.F.J.S.**

Les stagiaires, en dehors de leurs cours, auront accès à des salles de cours pour leur travail personnel.

En dehors de leurs heures de cours et de travail personnel, les stagiaires mineurs seront placés sous la responsabilité d'animateurs diplômés BAFA.

Les stagiaires s'engagent à respecter les locaux mis à leur disposition (Conservatoire et lieu d'hébergement) ainsi que le matériel; toute dégradation sera facturée.

Les stagiaires s'engagent à respecter les consignes données par la Direction du stage en ce qui concerne les règles de vie en collectivité, et à observer la plus grande discrétion entre 22h et 7h. Tout manquement entraînera l'exclusion immédiate, sans remboursement des droits perçus.

Tout stage commencé est dû. En cas d'annulation d'un participant, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure.

La Direction des « Musiques en Pays Creusois » se réserve le droit, en cas d'évènements extérieurs indépendants de sa volonté, ou en cas d'indisponibilité d'un ou de plusieurs professeurs, ou en cas d'insuffisance de participants, d'annuler tout ou partie du stage.

La Direction restituera alors les sommes versées, à l'exclusion de toute autre indemnité.

La Direction du stage décline toute responsabilité concernant les stagiaires, majeurs ou mineurs, en cas de vol, de perte ou de détérioration d'instruments ou objets personnels.

Chaque stagiaire devra apporter son instrument, ses partitions, ses anches de rechanges, etc. et prévoir une tenue de concert.

WWW.MUSIQUEENPAYS CREUSOIS.FR

email : association.almayvida@gmail.com tél : MF MAUMY – 06 18 07 37 94

ALMA Y VIDA : 39, avenue de Stalingrad - 92700 COLOMBES

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

Né(e) le : à

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : Fixe

Portable

ADRESSE E-MAIL :

INSTRUMENT : NIVEAU :

FORMULE CHOISIE

TOUT COMPRIS (Pension complète et Frais pédagogiques) : **660 €**

EXTERNE (Frais pédagogiques seuls) : **390 €**

Possibilité pour les externes de prendre le déjeuner à l'institut :

..... Repas à régler sur place: **11.20 €**

Je verse aujourd'hui un acompte de 200€ + 10€ à l'ordre « Alma y Vida », non remboursable en cas d'annulation, puis le solde avant le 31 mai 2019.

Frais d'adhésion obligatoire à l'Association Alma y Vida: 10€ - Réduction de 10% pour l'inscription d'un deuxième stagiaire de la même famille - Règlement en Chèques Vacances acceptés.

WWW.MUSIQUEENPAYS CREUSOIS.FR

email : association.almayvida@gmail.com tél : MF MAUMY – 06 18 07 37 94

ALMA Y VIDA : 39, avenue de Stalingrad - 92700 COLOMBES

AUTORISATION – DECHARGE PARENTALE

Je soussigné(e), :

Autorise mon enfant :

Né(e) le : à

- à participer au Stage « Musiques en Pays Creusois » du 6 au 14 juillet 2019.
- Autorise les responsables du stage à prendre, le cas échéant toutes les mesures nécessaires par l'état de santé de mon enfant (hospitalisation et/ou intervention chirurgicale).
- Autorise les responsables à transporter mon enfant avec leurs véhicules pendant le séjour.
- Me contacter à l'adresse suivante :
.....
- Téléphone :

RENSEIGNEMENTS

(Indispensables en cas d'hospitalisation ou accident)

Nom et Prénom de l'Assuré social :

N° de Sécurité Sociale :

Références et adresse de votre Centre de Sécurité Sociale :

Nom et Références de votre Mutuelle complémentaire :

Nom et adresse de votre Cie d'Assurance et N° de Police :

N° de Police :

Votre enfant bénéficie-t-il d'un CONTRAT d'ASSISTANCE ? Si OUI, lequel :

A, le

Signatures :

WWW.MUSIQUESENPAYS CREUSOIS.FR

emila : association.almayvida@gmail.com tél : MF MAUMY – 06 18 07 37 94

ALMA Y VIDA : 39, avenue de Stalingrad - 92700 COLOMBES